

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/01/26/2022030337/justel>

Dossier numéro : 2022-01-26/04

Titre

26 JANVIER 2022. - Arrêté ministériel fixant le formulaire type à suivre pour la rédaction des rapports de fonctionnement visé à l'article 340, § 3, du Code judiciaire

Source : JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 18-02-2022 page : 13879

Entrée en vigueur : 28-02-2022

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le formulaire type visé à l'article 340, § 3, alinéa 2 du Code judiciaire, est fixé selon les modèles annexés au présent arrêté.

[Art. 2](#). L'arrêté ministériel du 22 février 2005 fixant le formulaire type à suivre pour la rédaction des rapports de fonctionnement visé à l'article 340, § 3, du Code judiciaire est abrogé.

[ANNEXE.](#)

[Art. N.](#)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 18-02-2022, p. 13880)